



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 5 JUILLET 2016**



Le cinq juillet deux mille seize (05/07/2016), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le trente juin deux mille seize (30/06/2016), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - LETARD Céline -PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	RICHARD Evelyne – MACÉ Caroline- RENAUD Stéphane
<u>Pouvoirs :</u>	RICHARD Evelyne à DELAVAUD Christine RENAUD Stéphane à RABILLÉ Laurent
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 juin est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Indemnité de Gardiennage

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage des églises, et précise que, pour l'année 2016, le montant de cette indemnité n'a pas été revalorisé, et est plafonné à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la localité où se trouve l'édifice du culte, comme c'est le cas pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer une indemnité d'un montant de 119,55 € au gardien de l'église pour l'année 2016.

B. Personnel

a. Contrats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder, pour une bonne organisation des services, pour l'année scolaire 2016-2017 à

- 3 renouvellements (jusqu'au 31 juillet 2017):
 - 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (20h)
 - 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (21h)
 - 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (28h)
- 1 recrutement (jusqu'au 31 juillet 2017):
 - 1 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (20h)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement des 3 contrats aidés et la création d'un emploi aidé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 4 contrats et tous les documents relatifs à ces dossiers

b. Indemnité Spécifique de services

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Indemnité Administrative et Technique (IAT) et l'Indemnité d'Exercice des Missions de la Préfecture (IEMP) ne peuvent être attribuées au grade de Technicien.

Il convient donc de créer l'Indemnité Spécifique de services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicables à chaque grade,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité D'INSTITUER, à compter du 1^{er} aout 2016, l'indemnité spécifique de service pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public, relevant des grades fixés dans le tableau ci-dessous, dans les conditions définies ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat :

Grades de la FPT	Taux de base Du grade	Coefficient par grade	Taux moyen annuel en euros	Coefficient de Modulation individuelle maximum
Technicien	361.90 €	12	4 342.80	1

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de l'Indemnité Spécifique de Services. variera, outre la qualité du service rendu, en fonction de critères d'attribution fixés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de l'évaluation mise en place au sein de la collectivité),
- le niveau de responsabilité,
- l'animation d'une équipe,
- les agents à encadrer,

L'Indemnité Spécifique de Services sera suspendue en cas d'arrêt dans les mêmes conditions que celles fixées, pour le RIFSEEP dans la délibération 081/2015 du 8 décembre 2015

L'indemnité spécifique de service sera versée selon une périodicité mensuelle

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

C. Médecin généraliste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau municipal a rencontré le Dr ILLIG le 21 juin 2016.

Docteur ILLIG a confirmé son souhait de cesser son activité au 31 décembre 2016. Il peut éventuellement continuer, un peu de temps, si un repreneur est connu.

Il peut laisser son local professionnel actuel au futur repreneur.

Devant ce fait, le bureau propose de rédiger une annonce et de la faire paraître dans des magazines spécialisés, et également de faire appel à des cabinets recruteurs.

Tout ceci, dans le but de maintenir ce service de proximité sur la commune et également de permettre à la clientèle du Dr Illig de retrouver un médecin.

Le conseil valide la proposition.

3. ☞ Commission Action Sociale : Aménagement pour personnes âgées en centre bourg

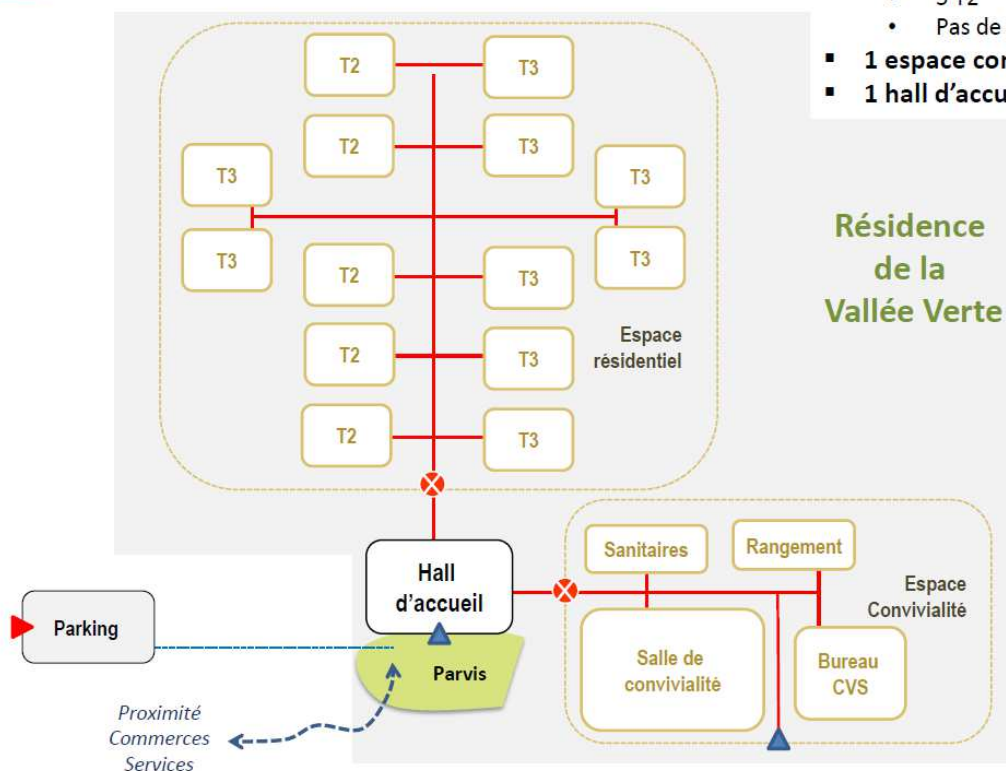
Monsieur COUSSEAU rappelle au conseil municipal que des élus et des membres du CCAS sont allés visiter 2 résidences en Ille et Vilaine. Au vu de ces visites, le cabinet CERUR est venu présenter 2 scénarii pour la commune

- Scénario 1



Scén. 1 Organisation fonctionnelle proposée « Résidence de la Vallée Verte »

- **Hyp. 14 logements**
 - 9 T3
 - 5 T2
 - Pas de garage couvert
- **1 espace convivialité**
- **1 hall d'accueil commun**



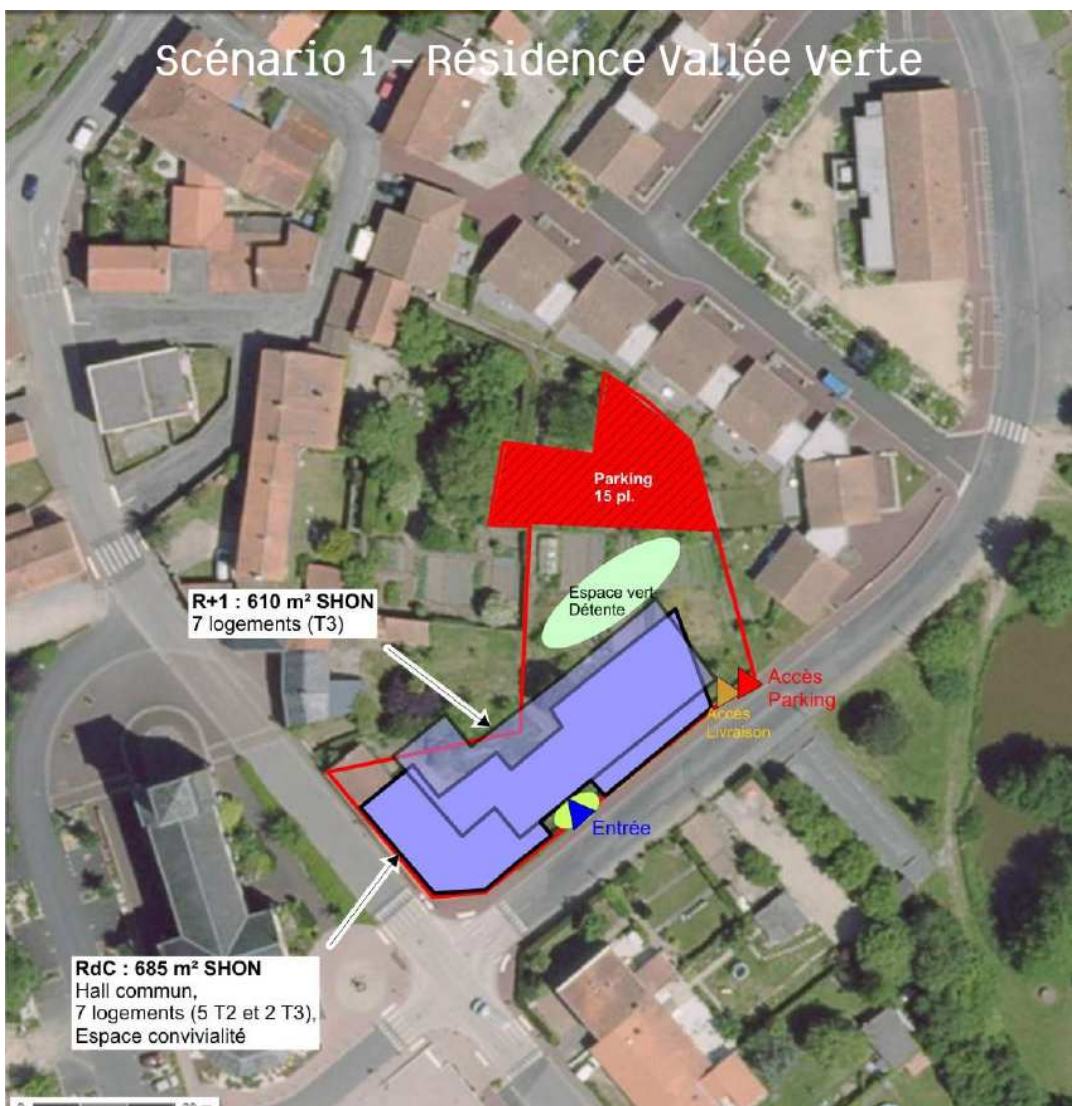
Scén. 1 – Surfaces proposées pour la Résidence de la Vallée Verte

- **Hyp. de 14 logements**
 - 9 T3 (SHAB T3 adapté 66/68 m²)
 - 5 T2 (SHAB T2 adapté 52/54 m²)
 - Pas de garage couvert
- **Un espace convivialité**
 - 1 salle convivialité avec coin office-cuisine
 - Bureau pour CVS
 - Sanitaires
 - Local entretien
- **1 hall d'accueil commun**

→ **Construction R+1** (5 T2 et 2 T3 en Rdc ; 7 T3 à l'étage) : 685 m² SHON nécessaire en Rdc

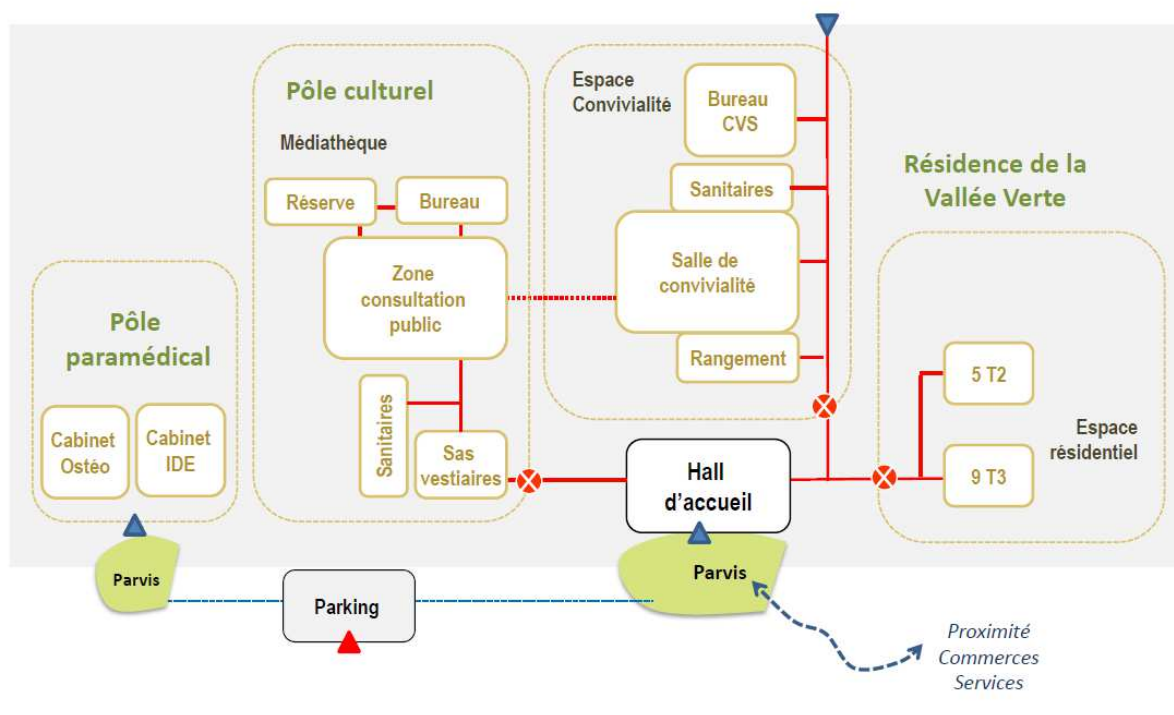
NB : si construction plain pied : 1300 m² SHON nécessaire

Scén. 1 Résidence de la Vallée Verte	Construction en R+1	
	RdC	R+1
Entrée-Accueil		
Hall commun avec boîte aux lettres	20	
Local déchets ménagers et tri sélectif (accès ext.)	10	
<i>Sous-total</i>	30	0
Espace résidentiel		
5 logements T2 de 52 m ²	260	
9 logements T3 de 66 m ²	132	462
<i>Sous-total</i>	392	462
Espace convivialité		
Salle de convivialité dont coin office cuisine	60	
Rangement mobilier	10	
Sanitaires communs	7	
Local entretien	4	
Bureau CVS avec zone réception	16	
<i>Sous-total</i>	97	0
TOTAL SU	519	462
TOTAL SDO (circulations et locaux techniques)	623	554
TOTAL SHON	685	610





Scén. 2 – Organisation fonctionnelle proposée « Résidence de la Vallée Verte - Pôle paramédical – Pôle culturel »



Scén 2 – Surfaces proposées pour le pôle paramédical et espace culturel

- **1 pôle paramédical**
 - 1 cabinet osteo
 - 1 cabinet IDE
- **1 espace culturel - médiathèque**
- **Implantation en RdC → 260 m²**
SHON supplémentaire nécessaire

Scén. 2
Pôle culturel et Pôle paramédical

	RdC
Pôle para-médical	
1 cabinet ostéo (attente, salle soins-bureau, rangement, sanitaire)	30
1 cabinet IDE (attente, soins-bureau, sanitaire)	30
<i>Sous-total</i>	<i>60</i>
Pôle Médiathèque	
Sas entrée et vestiaires	9
Sanitaires	7
Zone consultation au public	80
Accueil - Borne prêt	15
Bureau avec paroi vitrée	12
Atelier-Réserves	12
<i>Sous-total</i>	<i>135</i>
TOTAL SU	195
TOTAL SDO (circulations et locaux techniques)	234
TOTAL SHON	257

Scén 2 – Surfaces proposées pour la résidence Vallée Verte, et ensemble du projet

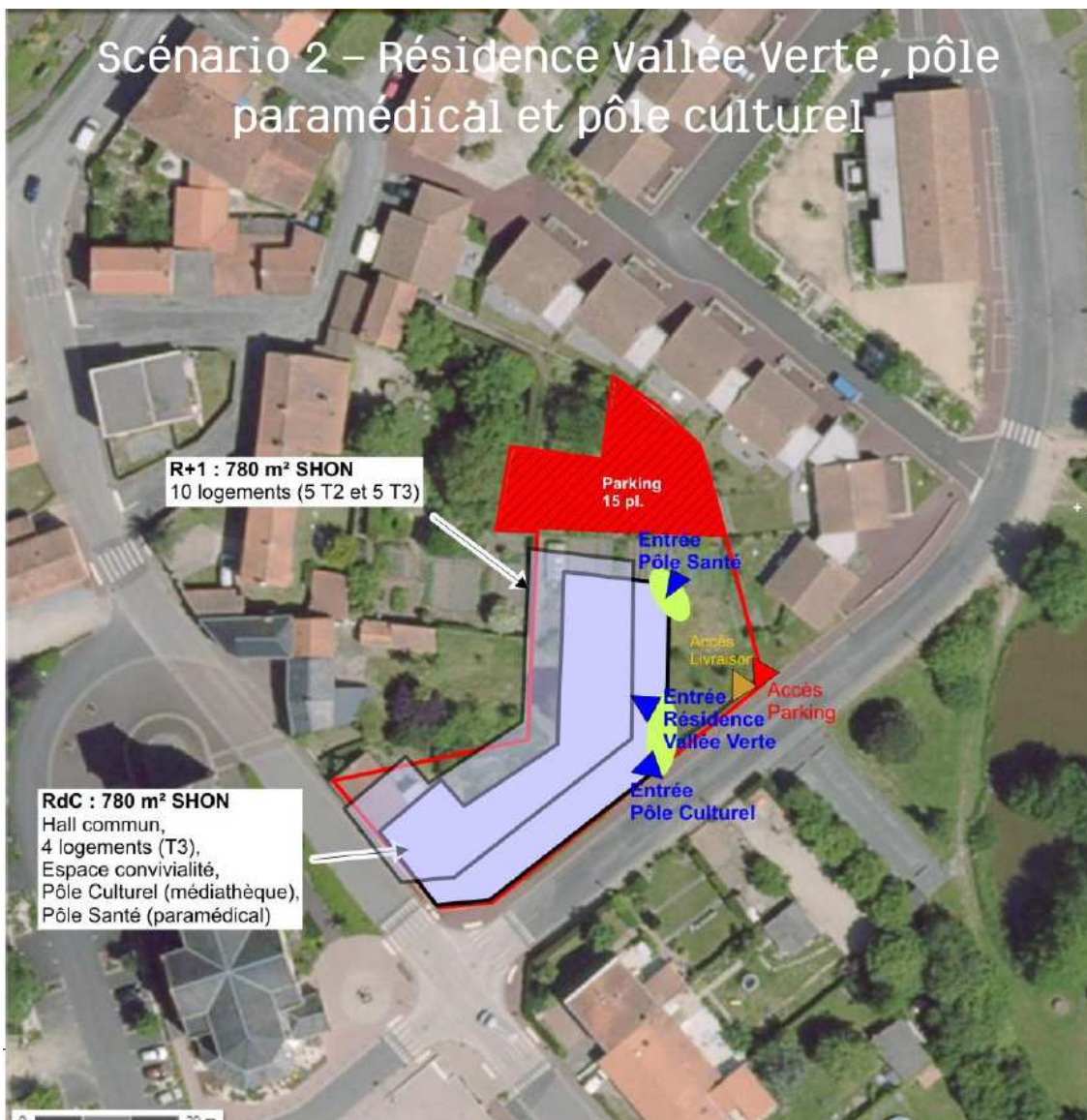
■ Résidence Vallée Verte : 14 logements

- Rdc : 4 T3
- R+1 : 5 T2 et 5 T3
- Espace convivialité en RdC

Résidence Vallée Verte - Pôle culturel - Pôle paramédical	Construction en R+1	
	RdC	R+1
TOTAL SU	586	590
TOTAL SDO (circulations et locaux techniques)	703	708
TOTAL SHON	774	779

→ Prévoir 780 m² SHON pour chacun des 2 niveaux

Scén. 2 Résidence de la Vallée Verte	Construction en R+1	
	RdC	R+1
Entrée-Accueil		
Hall commun avec boîte aux lettres	20	
Local déchets ménagers et tri sélectif (accès ext.)	10	
<i>Sous-total</i>	30	0
Espace résidentiel		
5 logements T2 de 52 m ²		260
9 logements T3 de 66 m ²	264	330
<i>Sous-total</i>	264	590
Espace convivialité		
Salle de convivialité dont coin office cuisine	60	
Rangement mobilier	10	
Sanitaires communs	7	
Local entretien	4	
Bureau CVS avec zone réception	16	
<i>Sous-total</i>	97	0
TOTAL SU	391	590
TOTAL SDO (circulations et locaux techniques)	469	708
TOTAL SHON	516	779



Monsieur COUSSEAU confirme donc que les 2 scénarii peuvent se réaliser sur le terrain affecté. Il rappelle que ce ne sont que des projets.

Après échanges, la commission va continuer de travailler sur le scénario 2 qui n'est pas seulement un lieu pour vieillir.

Reste également à voir le montage financier, à rencontrer les bailleurs sociaux et autres partenaires.

Une attention particulière devra être portée sur les conditions d'accès à ces logements. En effet, il ne faudrait pas que des conditions de ressources viennent empêcher l'emménagement d'une personne.

4. ☞ **Commission Communication :**

A. **Balade entre 2 rives**

Madame MOLLÉ rappelle que la balade entre 2 rives sur la commune, se déroulera le mercredi 24 aout.

Elle rencontre le groupe de marche et le jardin des 5 sens pour finir l'organisation. A l'issue de cette réunion, le tableau de répartition des tâches sera envoyé à chaque élu.

B. **Site Internet**

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que la commission souhaite réactualisé son site internet.

Avant cela, et pour connaître les attentes des administrés, un questionnaire va être envoyé aux personnes dont le mail est connu en mairie.

Chacun pourra ensuite le faire suivre à ses contacts de La Genétouze, s'il le souhaite.

5. ☞ **Commission Enfance Jeunesse**

A. **Horaires de l'école publique Gustave Eiffel**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les horaires de l'école publique Gustave Eiffel vont être modifiés à la rentrée 2016-2017, ceci pour une meilleur répartition des effectifs au restaurant scolaire et également pour les Temps d'Activités Péri-éducatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les horaires de l'école Gustave Eiffel de la manière suivante :

*** PS, MS, GS et CP**

Lundi, Jeudi, Vendredi	9h-12h	13h30-16h00
Mardi	9h-12h	13h30-15h00
Mercredi	9h-12h	

*** CE1, CE2, CM1 et CM2 :**

Lundi, jeudi, vendredi	9h-12h30	14h00-16h00
Mardi	9h-12h30	14h00-15h00
Mercredi	9h-12h	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

B. Conseil Municipal des Enfants

Madame DELAUDAUD expose les dernières actions du CME :

a. Après-midi inter CME/CMJ

Les CME et CMJ des communes du territoire de Vie et Boulogne se sont retrouvés le mercredi 29 juin aux jardins de l'Aumônerie.

Seulement 3 élus de la commune y participaient.

Ils ont appréciés la visite des jardins et l'atelier animé par la Cicadelle.

b. Marelle

A l'initiative du CME, une marelle a été réalisée par le service technique de la commune. Cette dernière a été inaugurée le 2 juillet dernier

c. Perspective/évolution

Après 2 ans d'existence, les élus de la commission se posent des questions sur l'âge et la durée du mandat des jeunes élus du CME

Aussi, pour l'année prochaine, 4 CM2 (2 Gustave Eiffel – 2 Sacré Cœur) vont être élus en septembre et pour 1 an.

Pour l'année 2017-2018, les élections se feront en juin pour débiter les activités dès septembre.

C. Journée de la jeunesse

Madame COUSSOT rappelle que la 1^{ère} journée de la Jeunesse aura lieu le samedi 17 septembre dans le parc des grands chênes.

Un flyer est en cours de préparation. Il sera distribué le 1^{er} septembre dans les boîtes aux lettres. Il sera publié, avant sur le Facebook de l'Espace jeunes. Des affiches seront également mises dans les lieux habituels.

6. ☞ Syndicat Yon et Vie :

A. SCOT

Monsieur ROY rappelle que le SCOT du Syndicat Yon et Vie date de 2006 et qu'il fallait donc le réviser. Le nouveau SCOT a été arrêté le 19 mai 2016.

Il rappelle que la révision du SCOT vise les objectifs suivants :

- Changer les modes d'aménagement traditionnels en limitant l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels
- Inciter à la diversification de l'habitat, en lien avec les programmes locaux d'habitat des intercommunalités, en favorisant la mixité sociale, et en proposant des formes urbaines moins consommatrices d'espace, et en utilisant toutes les possibilités du renouvellement urbain,
- Intégrer dans tous les domaines de l'aménagement (habitat, équipements, économie ...) les principes du développement durable pour une meilleure cohérence entre développement urbain, politiques de déplacement et d'environnement,
- Définir, dans le prolongement de l'étude sur les espaces naturels et en lien avec le Contrat Nature, une véritable trame verte et bleue, pour la protection et la mise en valeur des espaces nécessaires à la biodiversité
- Doter le Pays d'un Document d'Aménagement Commercial qui définit des objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal, ainsi que les localisations préférentielles des commerces en lien avec les exigences d'aménagement du territoire
- Permettre le développement du tissu et des activités économiques en optimisant l'utilisation de l'espace en lien avec les politiques en matière de déplacement
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la consommation de l'énergie et valoriser les énergies renouvelables, en lien avec les préconisations du Plan Climat du Pays Yon et Vie

Le SCOT est au Pays de Yon et Vie, ce que le Plan Local d'Urbanisme est à la commune.

Monsieur le Maire précise que la CDPENAF a émis un avis favorable avec 3 réserves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 oui, 1 non et 1 blanc EMET un avis favorable:

B. Comité syndical Yon et Vie

Monsieur le Maire expose les principaux points abordés lors du conseil syndical de jeudi dernier :

- Bilan carbone du territoire : Action portée par Vie et Boulogne dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire)
- Action de sensibilisation sur le climat avec les scolaires de cycle 3
22 des 23 communes ont participé au programme. La Genétouze a bénéficié de cette action dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires
- Programme LEADER 2014-2020 : les fiches programmes sont finalisées.
- Expérimentation de la télé médecine avec 3 professionnels de santé de la Maison de Santé d'Aizenay (participation de Yon et Vie 6 000 €).

7. ☞ Commission Finances

Monsieur ROY présente 3 décisions modificatives relatives à des ajustements de crédits.

A. Assainissement – Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 – virement à la sect. d'investissement	7 768 €			
D-6811/042 – Amortissement		7 768 €		
Total FONCTIONNEMENT	7 768 €	7 768 €		
INVESTISSEMENT				
R021 virement de la sect de fonctionnement			7 768 €	
R28158/040 – Amortissements				7 768 €
Total INVESTISSEMENT			7 768 €	7 768 €
Total Général		0 €		0 €

B. Activités commerciales – Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 – virement à la sect. d'investissement		15 000 €		
R7474 – Subvention commune				15 000 €
Total FONCTIONNEMENT		15 000 €		15 000 €
INVESTISSEMENT				
R021 virement de la sect de fonctionnement				15 000 €
D2132-300 – Pôle commercial		15 000 €		
Total INVESTISSEMENT		15 000 €		15 000 €
Total Général		30 000 €		30 000 €

C. Budget Général – décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** la décision modificative n°2 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R024 - ventes				800 €
D2128/041 – Amortissements		11 €		
D2128/041 – Amortissements	30 135 €			

D2158/041 – Amortissements		90 135 €		
R1328/041 – Amortissements				60 011 €
D202-88 – Etude PLU		3 000 €		
D2151-61 – voirie	2 200 €			
D21571-68 – atelier municipal	3 900 €			
D2188-69 – restaurant scolaire		3 900 €		
Total INVESTISSEMENT	36 235 €	97 046 €		60 811 €
Total Général		60 811 €		60 811 €

8. ☞ Commission Patrimoine : Rénovation de l'école publique

Suite au dernier conseil municipal où la rénovation de l'école publique a été actée, une réunion avec l'architecte et les bureaux d'étude s'est déroulée le 22 juin.

Au vu des éléments présentés, les élus présents n'ont pas statué sur le mode de production de chaleur, à savoir Pompes à Chaleur ou chaudière à bois.

En voici les éléments techniques et financiers :

	Ubat	Cep	Gain cumulé	
Chaudière bois	0.56	62.8	84.1%	Perméabilité = 1.7 m ³ /h.m ²
Pompe à chaleur	0.56	72.6	81.5%	Perméabilité = 1.7 m ³ /h.m ²

Montant € TTC	Consommation sur 20 ans	Investissement	Maintenance sur 20 ans	Subvention	Total
Chaudière bois	154 696 €	615 720 €	6 000 €	346 000 €	430 417 €
Pompe à chaleur	164 139 €	573 720 €	18 000 €	346 000 €	409 860 €

Après échanges et vote : 6 chaudière bois – 11 PAC et 1 blanc, la source de chaleur sera la PAC

9. ☞ Commission Urbanisme :

Monsieur ROY informe le conseil municipal qu'à ce jour, la commune n'a plus de terrains communaux à vendre.

La commission va donc étudier les futures possibilités de lotissement

10. ☞ Points divers

A. Vestiaires du stade - inauguration

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des vestiaires du stade aura lieu le samedi 30 juillet à 14h avant 2 matches.

L'inauguration sera présidée par Mireille HERMOUET, conseillère départementale et Didier MANDELLI, président de Vie et Boulogne.

Chaque élu a été destinataire, par email, du carton d'invitation

B. ACPG

Monsieur le Maire informe les élus que les ACPG souhaitent réaliser un voyage de 3 jours et 2 nuits à Verdun pendant les vacances de la Toussaint.

Ce voyage est ouvert également aux élus qui le souhaitent.

C. Dates à retenir

30 juillet : inauguration des vestiaires du stade
24 août : balade entre 2 rives
17 septembre : journée de la jeunesse
23 septembre : accueil des nouveaux arrivants
30 septembre : calendrier des fêtes
11 novembre : à La Genétouze

JUILLET 2016

Samedi 9 : Les Caliméros Billard club - Assemblée Générale

AOÛT 2016

Samedi 6 : Association Reiki
Dimanche 21 : Pèlerinage de Sainte-Radegonde
Mercredi 24 : Balade entre 2 Rives
Vendredi 26 : A.C.P.G./C.A.T.M. - pique-nique
Dimanche 28 : Vél'Oxygen - Pique-nique

SEPTEMBRE 2016

Vendredi 2 : Tennis - Assemblée Générale
Samedi 3 : Association Reiki
Samedi 3 : Chasse - Ball-trap (à confirmer)
Samedi 3 : Club canin genestozien: Portes ouvertes
Dimanche 4 : Paroisse - Pèlerinage à la grotte du Poiré-sur-Vie
Samedi 10 : Club "Loisirs & Détente" et Municipalité - Rencontre
Boules en bois
Samedi - Dimanche 10 - 11 : Poker - OPEN (tournoi)
Dimanche 11 : Chasse - Assemblée Générale
Vendredi 16 : Amicale Laïque - Assemblée Générale
Dimanche 18 : Club "Loisirs & Détente" - Soirée dansante
Jeudi 22 : Club "Loisirs & Détente" - Fête des Anniversaires
Vendredi 23 : Commune - Accueil des Nouveaux arrivants
Samedi 24 : Amicale Laïque - Soirée
Vendredi 30 : Calendrier des fêtes

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

6 septembre
4 octobre
8 novembre
6 décembre